



CONTRAT UTILISATEUR Crédit Agricole En Ligne **CONDITIONS PARTICULIERES**

Agence de : **GUERANDE**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, Siège social, Route de Paris, 44949 Nantes Entre Cedex 9 - 440 242 469 RCS Nantes - Code APE 6419Z - représentée par son Directeur Général, agissant tant en son propre nom qu'au nom de Crédit Agricole S.A. - 12 place des Etats Unis - 92127 MONTROUGE

Cedex R.C.S. 784608416.

Et ASSOCIATION ASSO CONCEPT CULINAIRE CREATIF DE LA PRESQUILE DE GUERANDE

Dont le siège est à DE GUERANDE

1 RUE DE LANGUERNAIS

44350 ST MOLF

Numéro SIREN:

Représentant : M. LERUSTE REGIS

TITULAIRE d'un CAEL CAEL PRO INTERMEDIAIRE RIB TITRE souscrit le 10 JUIN 2020 n°

73966801597

Ci-après appelé le TITULAIRE.

M. LERUSTE BRUNO né le 01 JUILLET

Ci-après appelé l'UTILISATEUR,

Il est conclu le contrat suivant :

Numéro de contrat : 73972792990

COMPTES ACCESSIBLES A L'UTILISATEUR DANS LE CADRE DES PRESENTES :

73966801589 COMPTE COURANT

Paraphe(s)

page 1/3

VIPS_G_CAEL_UTILISATEUR-CAELUillisateur-E31_FDL-2018.07.12.16.02.27.76





CONSULTATION COMPTES EDITION DE RIB ECHEANCIER CONTACT CONSULTATION PRETS PERSONNALISATION MODIFICATION CODE PERSONNEL DETAIL CARTES A DEBIT DIFFERE VIRT UNITAIRE/DESTINAT. PREDEFINIS AVEC PLAFOND OPERATION DE 30000 EUR AVEC PLAFOND JOUR. UNIT DE 50000 EUR AVEC PLAFOND JOUR. LIST DE 50000 EUR VIRT UNITAIRE/GESTION DESTINATAIRES AVEC PLAFOND OPERATION DE

POUVOIRS CONFERES À L'UTILISATEUR DANS LE CADRE DES PRESENTES :

30000 EUR

AVEC PLAFOND JOUR. UNIT DE AVEC PLAFOND JOUR. LIST DE

50000 EUR 50000 EUR

E-DOCUMENTS

TITRES : GESTION ACHAT/VENTE BOURSE STANDARD AVEC PLAFOND MAX.BOURSE DE 20000 EUR

AVEC PLAFOND MAXI OPCVM DE

100000 EUR SELON PROVISION ESPECES DISPONIBLE

AVEC PLAFOND ENC.BOURSE DE AVEC PLAFOND ENC.OPCVM DE

SELON PROVISION ESPECES DISPONIBLE

A tout moment le titulaire pourra restreindre le périmètre des comptes accessibles et des opérations réalisables par l'utilisateur ; il lui appartiendra d'avertir l'utilisateur de ces modifications qui pourront notamment être effectuées en ligne, le Crédit Agricole n'ayant aucune obligation d'information à cet égard.

Le titulaire pourra également compléter l'étendue des pouvoirs conférés à l'utilisateur en lui attribuant l'accès à des comptes ouverts postérieurement aux présentes.

Si l'offre UTILISATEUR de Crédit Agricole en Ligne fait l'objet d'une tarification, la facturation sera prélevée sur le compte support du TITULAIRE, selon les conditions de banque en vigueur.

Les coûts d'accès à la Banque En Ligne facturés par tout opérateur sont à la charge de l'utilisateur et/ou du titulaire selon les tarifs en vigueur.

Pays de résidence fiscale du titulaire : FRANCE

Le titulaire déclare être résident fiscal du pays indiqué ci-dessus et s'engage à communiquer à la Caisse Régionale tout changement de sa résidence fiscale.

Le TITULAIRE et l'UTILISATEUR souscrivent aux conditions particulières ci-dessus et reconnaissent avoir reçu, pris connaissance et accepté :

Les conditions générales de la présente convention référencées CGLCAELUTILISATEUR en vigueur au 11/10/2018,

Le barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque applicables à ce jour,

Le barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque applicables en cas de modification à intervenir dans les deux mois,

Le ou les titulaires reconnaissent également avoir reçu, pris connaissance et accepté les dispositions figurant sous l'article « Protection des données personnelles - Secret professionnel » des conditions générales du présent produit, et être informés des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre notamment à l'occasion de l'ouverture et de la gestion du produit ou du service auquel il(s) souscrit (souscrivent) à l'occasion du présent contrat, ainsi que des situations de levée du secret bancaire. En conséquence, vous autorisez expressément la Caisse Régionale à communiquer des informations vous concernant, dans les conditions prévues à l'article précité, aux tiers visés, notamment pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, pour l'exécution des travaux confiés à

Paraphe(s)

page 2/3

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit Siège social, Route de Paris,





990024720200910263550800

des prestataires de services, intervenant à l'occasion ou pour la réalisation des prestations ou opérations, à toute société du groupe Crédit Agricole à des fins de prospection commerciale, ainsi qu'à Crédit Agricole S.A ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, en vue de l'élaboration et/ou de l'utilisation de modèles prédictifs, notamment de notation (« scoring ») ou pour la réalisation d'enquêtes de sondages. La liste des destinataires d'informations vous concernant pourra vous être communiquée sur simple demande de votre part adressée à la Caisse Régionale.

Le titulaire reconnaît avoir reçu et pris connaissance des informations pré-contractuelles relatives aux produits ou services objet du présent contrat, conformément à l'article L341-12 du code monétaire et financier.

Le titulaire et l'utilisateur demandent l'exécution immédiate du présent contrat composé d'un ou plusieurs produits et services bancaires.

Fait en 3 exemplaires à GUERANDE

Le 10 septembre 2020

Le représentant de la Caisse Régionale du Crédit Agricole

Le(s) titulaire(s)

Attention : la signature que vous allez apposer ci-dessous vaudra spécimen de votre signature

ASSOCIATION ASSO CONCEPT CULINAIRE CREATIF DE LA PRESQUILE DE GUERANDE

Le représentant

M. LERUSTE REGIS

L'utilisateur : M. LERUSTE BRUNO

page 3/3





2020 n°

CONTRAT UTILISATEUR Crédit Agricole En Ligne CONDITIONS PARTICULIERES

Agence de : GUERANDE

Entre

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, Siège social, Route de Paris, 44949 Nantes Cedex 9 - 440 242 469 RCS Nantes - Code APE 6419Z - représentée par son Directeur Général, agissant tant en son propre nom qu'au nom de Crédit Agricole S.A. - 12 place des Etats Unis - 92127 MONTROUGE Cedex R.C.S. 784608416.

ASSOCIATION ASSO CONCEPT CULINAIRE CREATIF DE LA PRESQUILE DE GUERANDE

Dont le siège est à DE GUERANDE

1 RUE DE LANGUERNAIS

44350 ST MOLF

Numéro SIREN:

umero SIREN :

Représentant : M. LERUSTE REGIS

TITULAIRE d'un CAEL CAEL PRO INTERMEDIAIRE RIB TITRE souscrit le 10 JUIN

73966801597

Ci-après appelé le TITULAIRE,

Et M. LERUSTE BRUNO né le 01 JUILLET 1983

Ci-après appelé l'UTILISATEUR,

Il est conclu le contrat suivant :

Numéro de contrat : 73972792990

COMPTES ACCESSIBLES A L'UTILISATEUR DANS LE CADRE DES PRESENTES :

73966801589

COMPTE COURANT

Paraphe(s)

page 1/4





POUVOIRS CONFERES A L'UTILISATEUR DANS LE CADRE DES PRESENTES : CONSULTATION COMPTES EDITION DE RIB ECHEANCIER CONTACT CONSULTATION PRETS PERSONNALISATION MODIFICATION CODE PERSONNEL DETAIL CARTES A DEBIT DIFFERE VIRT UNITAIRE/DESTINAT. PREDEFINIS AVEC PLAFOND OPERATION DE 30000 EUR 50000 EUR AVEC PLAFOND JOUR. UNIT DE AVEC PLAFOND JOUR. LIST DE 50000 EUR VIRT UNITAIRE/GESTION DESTINATAIRES AVEC PLAFOND OPERATION DE 30000 EUR AVEC PLAFOND JOUR. UNIT DE 50000 EUR AVEC PLAFOND JOUR. LIST DE 50000 EUR E-DOCUMENTS TITRES : GESTION ACHAT/VENTE BOURSE STANDARD AVEC PLAFOND MAX.BOURSE DE 20000 EUR 100000 EUR AVEC PLAFOND MAXI OPCVM DE AVEC PLAFOND ENC.BOURSE DE SELON PROVISION ESPECES DISPONIBLE AVEC PLAFOND ENC.OPCVM DE SELON PROVISION ESPECES DISPONIBLE

A tout moment le titulaire pourra restreindre le périmètre des comptes accessibles et des opérations réalisables par l'utilisateur ; il lui appartiendra d'avertir l'utilisateur de ces modifications qui pourront notamment être effectuées en ligne, le Crédit Agricole n'ayant aucune obligation d'information à cet égard.

Le titulaire pourra également compléter l'étendue des pouvoirs conférés à l'utilisateur en lui attribuant l'accès à des comptes ouverts postérieurement aux présentes.

Si l'offre UTILISATEUR de Crédit Agricole en Ligne fait l'objet d'une tarification, la facturation sera prélevée sur le compte support du TITULAIRE, selon les conditions de banque en vigueur.

Les coûts d'accès à la Banque En Ligne facturés par tout opérateur sont à la charge de l'utilisateur et/ou du titulaire selon les tarifs en vigueur.

Pays de résidence fiscale du titulaire : FRANCE

Le titulaire déclare être résident fiscal du pays indiqué ci-dessus et s'engage à communiquer à la Caisse Régionale tout changement de sa résidence fiscale.

Le TITULAIRE et l'UTILISATEUR souscrivent aux conditions particulières ci-dessus et reconnaissent avoir reçu, pris connaissance et accepté :

- Les conditions générales de la présente convention référencées CGLCAELUTILISATEUR en vigueur au
- Le barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque applicables à ce jour,
- Le barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque applicables en cas de modification à intervenir dans les deux mois,
- Le ou les titulaires reconnaissent également avoir reçu, pris connaissance et accepté les dispositions figurant sous l'article « Protection des données personnelles - Secret professionnel » des conditions générales du présent produit, et être informés des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre notamment à l'occasion de l'ouverture et de la gestion du produit ou du service auquel il(s) souscrit (souscrivent) à l'occasion du présent contrat, ainsi que des situations de levée du secret bancaire. En conséquence, vous autorisez expressément la Caisse Régionale à communiquer des informations vous concernant, dans les conditions prévues à l'article précité, aux tiers visés, notamment pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, pour l'exécution des travaux confiés à

Paraphe(s)

page 2/4

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit Siège social, Route de Paris,





990024720200910263550800

des prestataires de services, intervenant à l'occasion ou pour la réalisation des prestations ou opérations, à toute société du groupe Crédit Agricole à des fins de prospection commerciale, ainsi qu'à Crédit Agricole S.A ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, en vue de l'élaboration et/ou de l'utilisation de modèles prédictifs, notamment de notation (« scoring ») ou pour la réalisation d'enquêtes de sondages. La liste des destinataires d'informations vous concernant pourra vous être communiquée sur simple demande de votre part adressée à la Caisse Régionale.

Le titulaire reconnaît avoir reçu et pris connaissance des informations pré-contractuelles relatives aux produits ou services objet du présent contrat, conformément à l'article L341-12 du code monétaire et financier.

Le titulaire et l'utilisateur demandent l'exécution immédiate du présent contrat composé d'un ou plusieurs produits et services bancaires.

Fait en 3 exemplaires à GUERANDE

Le 10 septembre 2020

Le représentant de la Caisse Régionale du Crédit Agricole

Le(s) titulaire(s)

Attention : la signature que vous allez apposer ci-dessous vaudra spécimen de votre signature

ASSOCIATION ASSO CONCEPT CULINAIRE CREATIF DE LA PRESQU ILE DE GUERANDE

Le représentant

M. LERUSTE REGIS

E. peruste.

L'utilisateur : M. LERUSTE BRUNO



page 3/4





MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

Formulaire à renvoyer au plus tard 14 jours à compter de la conclusion du contrat par lettre recommandée avec avis de réception à :

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée Service Qualité Relation Client, Route de Paris, 44949 Nantes cédex 9, ou courriel : servicerelationsclients@ca-atlantique-vendee.fr

Je (Nous) soussigne(s):	
Nom Prénom	né(e) le/
Nom Prénom	né(e) le/
Déclare (ons) renoncer au contrat :	
Désignation du contrat : Ouvert sous le numéro :	
Conclu le/, avec la Cais	se Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée.
DATE://	Signature du (des) Titulaire(s)





CONTRAT UTILISATEUR Crédit Agricole En Ligne **CONDITIONS PARTICULIERES**

Agence de :

GUERANDE

Entre

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée, Siège social, Route de Paris, 44949 Nantes Cedex 9 - 440 242 469 RCS Nantes - Code APE 6419Z - représentée par son Directeur Général, agissant tant en son propre nom qu'au nom de Crédit Agricole S.A. - 12 place des Etats Unis - 92127 MONTROUGE Cedex R.C.S. 784608416.

ASSOCIATION ASSO CONCEPT CULINAIRE CREATIF DE LA PRESQU ILE DE GUERANDE

Dont le siège est à DE GUERANDE

1 RUE DE LANGUERNAIS

44350 ST MOLF

Numéro SIREN:

Représentant : M. LERUSTE REGIS

TITULAIRE d'un CAEL CAEL PRO INTERMEDIAIRE RIB TITRE souscrit le 10 JUIN

2020 n°

73966801597

Ci-après appelé le TITULAIRE,

M. LERUSTE BRUNO né le 01 JUILLET 1983

Ci-après appelé l'UTILISATEUR,

Il est conclu le contrat suivant :

Numéro de contrat : 73972792990

COMPTES ACCESSIBLES A L'UTILISATEUR DANS LE CADRE DES PRESENTES :

73966801589

COMPTE COURANT

Paraphe(s)

page 1/4

VIPS_G_CAEL_UTILISATEUR-CAELUtilisateur-E31_FDL-2018.07.12.16.02.27.76





POUVOIRS CONFERES A L'UTILISATEUR DANS LE CADRE DES PRESENTES :

CONSULTATION COMPTES

EDITION DE RIB

ECHEANCIER

CONTACT

CONSULTATION PRETS

PERSONNALISATION MODIFICATION CODE PERSONNEL

DETAIL CARTES A DEBIT DIFFERE

VIRT UNITAIRE/DESTINAT. PREDEFINIS

	AVEC	PLAFOND	OPERA'	TION	DE	30000	EUR
	AVEC	PLAFOND	JOUR.	UNIT	DE	50000	EUR.
	AVEC	PLAFOND	JOUR.	LIST	DE	50000	EUR
TOTE	TINITITIZ	TRE/GEST	PTON D	ZCTTNZ	ATATRES		

	O DI A DOMO	00000				
. AVEC PLAFOND JOUR. UNIT DE 500	SC PLAFOND	OPERA.	rion	DE	30000	EUR
	C PLAFOND	JOUR.	UNIT	DE	50000	EUR
. AVEC PLAFOND JOUR. LIST DE 500	C PLAFOND	JOUR.	LIST	DE	50000	EUR

E-DOCUMENTS

TITRES : GESTION ACHAT/VENTE BOURSE STANDARD AVEC PLAFOND MAX.BOURSE DE 20000 EUR

100000 EUR AVEC PLAFOND MAXI OPCVM DE

SELON PROVISION ESPECES DISPONIBLE SELON PROVISION ESPECES DISPONIBLE AVEC PLAFOND ENC. BOURSE DE SELON PROVISION ESPECES DISPONIBLE AVEC PLAFOND ENC.OPCVM DE

A tout moment le titulaire pourra restreindre le périmètre des comptes accessibles et des opérations réalisables par l'utilisateur ; il lui appartiendra d'avertir l'utilisateur de ces modifications qui pourront notamment être effectuées en ligne, le Crédit Agricole n'ayant aucune obligation d'information à cet égard.

Le titulaire pourra également compléter l'étendue des pouvoirs conférés à l'utilisateur en lui attribuant l'accès à des comptes ouverts postérieurement aux présentes.

Si l'offre UTILISATEUR de Crédit Agricole en Ligne fait l'objet d'une tarification, la facturation sera prélevée sur le compte support du TITULAIRE, selon les conditions de banque en vigueur.

Les coûts d'accès à la Banque En Ligne facturés par tout opérateur sont à la charge de l'utilisateur et/ou du titulaire selon les tarifs en vigueur.

Pays de résidence fiscale du titulaire : FRANCE

Le titulaire déclare être résident fiscal du pays indiqué ci-dessus et s'engage à communiquer à la Caisse Régionale tout changement de sa résidence fiscale.

Le TITULAIRE et l'UTILISATEUR souscrivent aux conditions particulières ci-dessus et reconnaissent avoir reçu, pris connaissance et accepté :

Les conditions générales de la présente convention référencées CGLCAELUTILISATEUR en vigueur au

Le barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque applicables à ce jour,

Le barème tarifaire portant les principales conditions générales de banque applicables en cas de modification à intervenir dans les deux mois,

Le ou les titulaires reconnaissent également avoir reçu, pris connaissance et accepté les dispositions figurant sous l'article « Protection des données personnelles - Secret professionnel » des conditions générales du présent produit. et être informés des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre notamment à l'occasion de l'ouverture et de la gestion du produit ou du service auquel il(s) souscrit (souscrivent) à l'occasion du présent contrat, ainsi que des situations de levée du secret bancaire. En conséquence, vous autorisez expressément la Caisse Régionale à communiquer des informations vous concernant, dans les conditions prévues à l'article précité, aux tiers visés, notamment pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, pour l'exécution des travaux confiés à

Paraphe(s)

page 2/4

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit Siège social, Route de Paris,





990024720200910263550800

des prestataires de services, intervenant à l'occasion ou pour la réalisation des prestations ou opérations, à toute société du groupe Crédit Agricole à des fins de prospection commerciale, ainsi qu'à Crédit Agricole S.A ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, en vue de l'élaboration et/ou de l'utilisation de modèles prédictifs, notamment de notation (« scoring ») ou pour la réalisation d'enquêtes de sondages. La liste des destinataires d'informations vous concernant pourra vous être communiquée sur simple demande de votre part adressée à la Caisse Régionale.

Le titulaire reconnaît avoir reçu et pris connaissance des informations pré-contractuelles relatives aux produits ou services objet du présent contrat, conformément à l'article L341-12 du code monétaire et financier.

Le titulaire et l'utilisateur demandent l'exécution immédiate du présent contrat composé d'un ou plusieurs produits et services bancaires.

Fait en 3 exemplaires à GUERANDE

Le 10 septembre 2020

Le représentant de la Caisse Régionale du Crédit Agricole

Le(s) titulaire(s)

Attention : la signature que vous allez apposer ci-dessous vaudra spécimen de votre signature

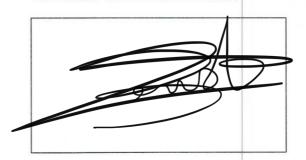
ASSOCIATION ASSO CONCEPT CULINAIRE CREATIF DE LA PRESQUILE DE GUERANDE

Le représentant

M. LERUSTE REGIS

L'utilisateur : M. LERUSTE BRUNO

· Houst



page 3/4





MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

Formulaire à renvoyer au plus tard 14 jours à compter de la conclusion du contrat par lettre recommandée avec avis de réception à :

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée Service Qualité Relation Client, Route de Paris, 44949 Nantes cédex 9, ou courriel : servicerelationsclients@ca-atlantique-vendee.fr

Je (Nous) soussignė(s) :		
Nom Prénom	né(e) le/	
Nom Prénom	né(e) le/	•••••
Déclare (ons) renoncer au contrat :		
Désignation du contrat : Ouvert sous le numéro :		ř.
Conclu le/, avec la Caisse	Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée.	
DATE :/	Signature du (des) Titulaire(s)	

CONVENTION CREDIT AGRICOLE EN LIGNE / CONTRAT UTILISATEUR CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1- OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat, ci- après « le Contrat » ou « le Mandat », conclu en présence de la Caisse Régionale, a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Titulaire donne mandat à l'Utilisateur de le représenter, et d'agir en son nom et pour son compte, dans le cadre du contrat CAEL dont les références sont portées cidessus et qui a été souscrit auprès de la Caisse Régionale.

Le Titulaire désigne l'Utilisateur sous sa responsabilité pleine et entière.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DU CONTRAT RELATIVES AUX PARTIES

2-1. Conditions relatives au Titulaire.

Le Titulaire doit avoir préalablement souscrit un contrat CAEL auprès de la Caisse Régionale et ledit contrat doit être toujours en vigueur, c'est à dire, notamment, qu'il ne doit avoir fait l'objet d'aucune résiliation quelle qu'en soit la cause. En cas d'indivision, le terme " le Titulaire" couvre ci-après pour les besoins des présentes l'indivision professionnelle et son Représentant dûment habilité lorsqu'il s'agit d'accomplir des actes en son nom et pour son compte, conformément aux règles fixées pour le fonctionnement et la gestion de cette dernière. Le Titulaire désigne l'Utilisateur sous sa responsabilité pleine et entière.

2-2. Conditions relatives à l'Utilisateur.

L'Utilisateur est nécessairement une personne physique majeure dotée de la pleine capacité juridique. En conséquence, le Titulaire s'engage à informer la Caisse Régionale de toute restriction qui serait prononcée par décision de justice quant à la capacité de l'Utilisateur. Toute incapacité de l'Utilisateur mettra fin de plein droit au présent Contrat dès que la décision judiciaire aura été portée à la connaissance de la Caisse Régionale. La Caisse Régionale ne pourra répondre des conséquences pour le Titulaire d'un manquement à cette obligation.

Si l'Utilisateur n'est pas Client de la Caisse Régionale, à quelque titre que ce soit, il doit préalablement justifier de son identité et de son domicile auprès de la Caisse Régionale selon les procédures en vigueur.

La Caisse Régionale se réserve la possibilité de refuser tout utilisateur qui n'aurait pas son agrément sans avoir à motiver sa décision.

2-3. Conditions relatives aux comptes accessibles.

L'expression « comptes accessibles » désigne les comptes sur lesquels le titulaire autorise l'accès à l'utilisateur et lui donne pouvoir de le représenter dans l'exercice des droits que lui confère le contrat CAEL, mais exclusivement dans la limite du périmètre des services précisés aux conditions particulières.

Le titulaire pourra restreindre le périmètre des pouvoirs de l'utilisateur.

Lorsque cette démarche est effectuée en ligne, après que le titulaire se soit identifié pour accéder à son espace personnel, il lui appartient de sauvegarder une copie de cette transaction en ligne (impression ou copies d'écrans), afin d'archiver sur son système informatique le justificatif des modifications apportées aux pouvoirs de l'utilisateur comme il lui appartient d'informer celui-ci de cette limitation du périmètre des pouvoirs.

En tout état de cause, les conditions particulières, délimitant le périmètre des comptes et services accessibles à l'utilisateur dans le cadre du mandat qui lui est conféré, font foi jusqu'à preuve contraire.

Les comptes ouverts postérieurement à la signature du présent Contrat par le titulaire ne seront pas accessibles automatiquement à l'utilisateur dans le cadre du Service «Crédit Agricole En ligne », sauf si le client en décide autrement.

Dans cette hypothèse il devra signer une demande en agence, ou compléter un avenant en ligne, à l'effet d'intégrer ces nouveaux comptes dans le périmètre du mandat confié à l'utilisateur.

ARTICLE 3 - NATURE ET PORTEE DU CONTRAT

Le présent contrat s'analyse comme un contrat de mandat donné par le Titulaire à l'Utilisateur. Il relève à ce titre des articles 1984 et suivants du Code civil.

Le Titulaire donne pouvoir à l'Utilisateur, qui l'accepte, de le représenter dans l'exercice des droits que lui confère le contrat CAEL, mais exclusivement dans la limite du périmètre des comptes et des services précisés ci- dessus.

En particulier, le présent Contrat ne confère pas le droit à l'Utilisateur de demander à la Caisse Régionale de modifier ou de mettre un terme au contrat CAEL.

En outre, le mandat conféré aux présentes ne saurait être confondu ou assimilé à toute autre procuration qui pourrait être donnée par ailleurs entre les mêmes parties pour l'exercice de droits afférents à d'autres contrats que le CAEL. Si le Contrat déroge à une autre procuration, les dispositions dérogatoires prévaudront.

ARTICLE 4 - HABILITATION INFORMATIQUE DE L'UTILISATEUR

4.1 Cas où l'Utilisateur est client de la Caisse Régionale.

Dans le cas où l'Utilisateur est déjà client de la Caisse Régionale, et dans l'hypothèse notamment où il est lui-même personnellement signataire d'un contrat CAEL, il dispose d'un code personnel dont il pourra faire usage à l'effet du présent Contrat.

4.2 Cas où l'Utilisateur n'est pas client de la Caisse Régionale.

Lorsque l'Utilisateur n'est pas client de la Caisse Régionale, dès la signature du présent Contrat, la Caisse Régionale lui attribue un code personnel qu'elle lui adresse, soit par courrier, soit par SMS sur son numéro de téléphone mobile.

Pour que cette deuxième procédure soit applicable, il est nécessaire que l'Utilisateur ait préalablement indiqué son numéro de téléphone mobile à la Caisse Régionale. Il est rappelé que l'Utilisateur a la responsabilité exclusive de veiller à la garde de son téléphone mobile et celle de prévenir immédiatement la Caisse Régionale en cas de perte ou de vol de celui- ci, afia de prévenir tout risque d'utilisation frauduleuse des informations que la Caisse Régionale lui communique au moyen de celui- ci.

Le code adressé à l'Utilisateur lui permet d'accéder aux comptes et aux services qui entrent dans le périmètre du Contrat.

ARTICLE 5 - COUTS DE CONNEXION AUX SERVICES

Toute connexion Internet ou toute communication téléphonique de l'Utilisateur génère des coûts de connexion qui lui sont imputables aux tarifs que lui appliquent ses opérateurs de télécommunications.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS/ RESPONSABILITE DE L'UTILISATEUR

6-1 Garde des identifiants

L'Utilisateur s'engage à maintenir la plus stricte confidentialité de ses identifiants d'accès et s'interdit de les communiquer à quiconque, sous aucun prétexte. Pour des raisons de sécurité, l'Utilisateur s'oblige à modifier périodiquement son code personnel qui ne devra être communiqué à quiconque.

La conservation et l'utilisation de ce code est placée sous la responsabilité exclusive de l'Utilisateur. Toute opération réalisée au moyen de ce code est présumée émaner de l'Utilisateur, sauf preuve contraire, et elle engage, à ce titre, le Titulaire.

En cas de perte de la confidentialité, il appartient à l'Utilisateur :

- de modifier sans délai son code personnel (ou code d'accès),
- soit de l'invalider par 3 tentatives d'accès successives avec un code quelconque
- et d'en informer, sans délai, la Caisse Régionale qui lui attribuera un nouveau code

Le Titulaire reconnaît qu'il est engagé par toutes les opérations effectuées par l'Utilisateur à l'aide de ses identifiants, même si ces opérations, réalisées à la suite d'une divulgation ou d'une perte de ceux- ci, ont été initiées par des personnes non autorisées, à charge pour lui de recourir, le cas échéant, contre l'Utilisateur.

La responsabilité de la Caisse Régionale ne pourra être recherchée de ce fait.

6-2 Autres obligations.

L'Utilisateur s'oblige à prendre connaissance et à respecter l'ensemble des dispositions contractuelles prévues :

- à la convention CAEL du Titulaire,
- à la convention de compte courant du Titulaire,

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit Siège social, Route de Paris,

44949 Nantes Cedex 9 - 440 242 469 RCS Nantes - Code APE 6419Z

Société de courtage d'assurances, immatriculée auprès du Registre des Intermédiaires en Assurance ORIAS, sous le n° 07 023 954 - N° TVA FR 57 440 242 469
Téléphone 09 693 693 00 - Télécopie : 02 40 30 55 77

seront remboursés sur simple demande de votre

Veuillez noter que l'exercice de certains de ces droits pourra empêcher la Caisse Régionale de fournir, selon les cas, certains produits ou services.

La Caisse Régionale a désigné un Délégué à la Protection des Données, que vous pouvez contacter aux adresses suivantes :

Crédit Agricole Atlantique - Vendée - DPO -Route De Paris - 44949 Nantes Cedex 9; dpo@ca-atlantique-vendee.fr

En cas de contestation, vous pouvez former une réclamation auprès de la CNIL dont le site internet est accessible à l'adresse suivante http://www.cnil.fr et le siège est situé 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.

Les données personnelles recueillies par la Caisse Régionale au cours de la relation bancaire conformément aux finalités convenues peuvent, à l'occasion de diverses opérations, faire l'objet d'un transfert vers un pays membre ou non de l'Union européenne. Dans le cadre d'un transfert vers un pays non membre de l'Union européenne, des garanties assurant la protection et la sécurité de ces données ont été mises en place.

12-2 Secret professionnel

Les opérations et les données personnelles sont couvertes par le secret professionnel auquel la Caisse Régionale est tenue. Toutefois, pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, la Caisse Régionale est parfois tenue de communiquer des informations aux autorités judiciaires ou administratives légalement habilitées. Ainsi, par exemple, certaines informations doivent être adressées

à l'administration fiscale (déclaration des ouvertures de comptes, déclaration de revenus de capitaux mobiliers) ou encore à la Banque de France (fichier des interdictions bancaires, fichier des incidents de remboursement de crédit). En outre, vous autorisez expressément la Caisse Régionale à partager les données vous concernant et leurs mises à jour avec les tiers suivants:

 a) l'organe central du Groupe Crédit Agricole, tel que défini par le Code monétaire et financier, afin que celui-ci puisse satisfaire, au bénéfice de l'ensemble du Groupe, à ses obligations légales et règlementaires, notamment en matière de déclarations prudentielles auprès de toute autorité ou tout régulateur compétent;

 b) toute entité du Groupe Crédit Agricole, à des fins de prospection commerciale ou de conclusion de contrats,

c) les médiateurs, auxiliaires de justice et officiers ministériels dans le cadre de leurs missions de recouvrement de créances, ainsi que les personnes intervenant dans le cadre de la cession ou du transfert de créances ou de contrats :

 d) les bénéficiaires de virement de fonds et à leur prestataire de service de paiement à des fins de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et dans le respect de la règlementation en matière d'embargos et de sanctions internationales;

 e) les partenaires de la Caisse Régionale, pour vous permettre de bénéficier des avantages du partenariat auquel elle a adhéré, le cas échéant, et ce dans le cadre exclusif des accords de partenariat;

f) les sociétés du Groupe Crédit Agricole chargées de la gestion ou de la prévention de risques opérationnels (évaluation du risque, sécurité et prévention des impayés et de

la fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux...) au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe ;

g) toute entité du Groupe Crédit Agricole en cas de mise en commun de moyens ou de regroupement de sociétés afin de permettre à ces entités de réaliser les missions faisant l'objet de cette mise en commun;

h) les sous-traitants de la Caisse Régionale et notamment ceux participant à la gestion des produits ou services et à l'offre de produits bancaires ou financiers, et ce pour les seuls besoins des trayaux de sous-traitance :

i) Crédit Agricole SA ou toute entité du Groupe, et leurs sous-traitants, dans le cadre de la mise en place de systèmes informatisés d'analyse des données des clients des entités du Groupe Crédit Agricole ayant pour objet l'élaboration et/ou l'utilisation de modèles algorithmiques prédictifs, notamment de notation (« scoring »), avec comme finalités (i) la passation, la gestion et l'exécution de contrats relatifs à des produits bancaires et/ ou assurantiels, (ii) l'amélioration des services qui vous sont rendus et l'adéquation des produits bancaires et/ou assurantiels qui vous sont proposés, (iii) l'élaboration de statistiques et d'études actuarielles et simulations relatives aux contrats conclus avec la banque et (iv) la lutte contre la fraude:

(j) Vous autorisez également la Caisse Régionale à communiquer vos coordonnées personnelles (dans la limite de ce qui est nécessaire à l'enquête) à des instituts d'enquêtes ou de sorrdages, agissant pour le compte exclusif de la Caisse Régionale, à des fins statistiques, sachant qu'il n'est pas tenu de répondre à leurs sollicitations et que ses données sont détruites après traitement.